Cavada, coupable de «passivité» face à l'antisémitisme

01/02/2009 à 18h51



Le Nouveau centre (NC), qui négocie des listes communes avec l'UMP pour les européennes, a désigné ses chefs de file pour les élections européennes et a choisi pour l'Ile-de-France, Jean-Marie Cavada qui a rejoint les élus NC au Conseil de Paris. Mais le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) demande le retrait de sa candidature pour délit de «*passivité*».



Le BNVCA, dirigé par Sammy Ghozlan, commissaire de police honoraire, est un organisme chargé de traquer «***toutes les formes d'agression et d'hostilité antijuives et anti-israéliennes***». Aux yeux du BNVCA, la candidature de M. Cavada sent le soufre. En effet, après la diffusion d'une vidéo sur internet, M. Cavada, alors tête de liste UMP aux municipales dans le XIIe arrondissement de Paris après avoir

quitté le MoDem, **avait été accusé d'avoir écouté sans réagir** Yves Stefanovitch, auteur du livre Bertrand le Magnifique, qui dénonçait les subventions de la mairie à des associations juives pour s'attirer le « *vote juif* ». Le député européen avait affirmé ne pas avoir entendu ces propos. Il avait fustigé les «*spadassins mal inspirés*» qui ont selon lui déclenché la polémique.
[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/x4dpna_stefanovitch-cavada-et-le-vote-juif_politics[/dailymotion]
La réaction du BNVCA n'a donc pas tardé et il demande dans un communiqué «***le retrait de la candidature de Jean Marie Cavada aux élections européennes, en raison de sa passivité lors d'une déclaration antisémite*** *dans une émission télévisée à laquelle il participait en 2008*».
(AFP)